

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3183

**24 novembre 2015** 

# **SOMMAIRE**

Belmont S.A	152758	Texhold S.A	152738	
Boldon Invest SA	152770	T&F Tax and Finance S.A	152757	
DR Capital GmbH	152762	Thara S.à r.l.	152757	
DR Media GmbH	152762	The Business	152773	
Facility Management & Maintenance Compa-		The Business		
ny S.A	152769	The Business	152773	
Faïence S.A.	152769	The Business	152738	
Fair Sponsors S.à r.l	152766	The European Energy Efficiency Fund, SA, S	SI-	
Fair Sponsors S.à r.l	152769	CAV-SIF	152764	
F.H. Events S.à r.l.	152765	Timberland Holding Luxembourg Sàrl	152757	
Habitat Concept & Immobilier s.à r.l	152763	Timberland Holding Luxembourg Sàrl	152764	
Jyoti S.à r.l		Timberland Luxembourg Holding Asia S.àr.		
Pangee Investments S.A	152784	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
Partners Services S.A	152784	Timberland Luxembourg Holding Asia S.àr.		
Parts Invest S.A	152784	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	152765	
Prada Company S.A	152784	Timberland Luxembourg Holding Europe		
<b>Prospector Rig 5 Contracting Company</b>		S.àr.l.		
	152776	TLS Group S.A.		
Soparfi Hôtelière Paul Dubrule		Triton Luxembourg II GP Ignition S.C.A		
Sulinvest S.A	152758	Unique Associations S.à r.l		
SVEA S.à r.l	152761	Uplace		
Tamweelview European Holdings S.A.	152771	Ushop		
Tassel Buren SPF S.A	152771	Ustay		
Teddy SA	152757	Utower		
Teguise S.A	152772	Uwork	152782	
terroirs	152773			



# The Business, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 100.061.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015163445/9.

(150180874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

### Texhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.648.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth of September.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the company TEXHOLD S.A., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 26648,

incorporated pursuant to a deed of the notary Edmond SCHROEDER, then residing in Mersch, on the 2 <sup>nd</sup> of October 1987, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 383 of December 29, 1987, and which articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary André SCHWACHTGEN, then residing in Luxembourg, on the 25 <sup>th</sup> of July 2002, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1459 of October 9, 2002.

The corporate capital is set at one million five hundred seventeen thousand Euro ( $\epsilon$ 1,517,000.-), represented by six thousand one hundred twenty-three (6,123) shares without a nominal value.

The meeting is presided by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The Chairman appoints as secretary Claudine Schoellen, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The meeting elects as scrutineer Peggy Simon, prenamed.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decision to put the company TEXHOLD S.A. into liquidation.
- 2.- Nomination of a liquidator and determination of his powers.
- B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.
- C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly de-liberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company TEXHOLD S.A. and to put it into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint the company SARSIAN CAPITAL INC., a company incorporated under the Panamanian laws, having its registered office at 8, Calle Aquilino de la Guardia, Panama 7, Republic of Panama, registered at the public register of Panama under the number 680435, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.



#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Echternach, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre septembre.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme TEXHOLD S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 26648,

constituée suivant acte reçu par le notaire Edmonnd SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 2 octobre 1987, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 383 du 29 décembre 1987, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1459 du 9 octobre 2002

Le capital social est fixé à un million cinq cent dix-sept mille Euros (€ 1.517.000.-), représenté par six mille cent vingttrois (6.123) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt. La Présidente désigne comme secrétaire Claudine Schoellen, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Peggy Simon, prénommée.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

# Ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre la société TEXHOLD S.A. en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société TEXHOLD S.A. et de la mettre en liquidation.

### Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société SARSIAN CAPITAL INC., une société constituée sous les lois panaméennes, ayant son siège social au 8, Calle Aquilino de la Guardia, Panama 7, République du Panama, inscrite au registre public du Panama sous le numéro 680435, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

### Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 septembre 2015. Relation: GAC/2015/8254. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163442/107.

(150180839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

# Triton Luxembourg II GP Ignition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 200.463.

### **STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of September,

before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared the following:

Triton Luxembourg II GP, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178781,

hereby represented by Me Cristiana Musteanu, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 22 September 2015; and

Triton IV LuxCo No. 13 S.à r.l.., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190535,

hereby represented by Me Cristiana Musteanu, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 22 September 2015.

The said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

### Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among Triton Luxembourg II GP, as unlimited partner (associé commandité) and the limited shareholders (actionnaires commanditaires) a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "Triton Luxembourg II GP Ignition S.C.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).



**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

### Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 32 of the Articles of Incorporation. The consent of the Manager(s) shall be required in respect of such liquidation.

### Chapter II. - Capital, Shares

- **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand and one euro (EUR 31,001.-) divided into:
  - (i) five hundred fifty-eight thousand (558,000) class A1 shares (the "Class A1 Shares");
  - (ii) five hundred fifty-eight thousand (558,000) class A2 shares (the "Class A2 Shares");
  - (iii) five hundred fifty-eight thousand (558,000) class A3 shares (the "Class A3 Shares");
  - (iv) five hundred fifty-eight thousand (558,000) class A4 shares (the "Class A4 Shares"); and
  - (v) five hundred fifty-eight thousand (558,000) class A5 shares (the "Class A5 Shares"),
- (collectively the "Class A Shares") which shall be held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) in representation of their limited partnership interest in the Company (the "Class A Shareholders");
- (vi) three hundred ten thousand (310,000) class B shares (the "Class B Shares") which shall be held by the limited shareholder (actionnaire commanditaire) in representation of its limited partnership interest in the Company (the "Class B Shareholder"); and
- (vii) one hundred (100) class C shares (the "Class C Shares"), which shall be held by the unlimited partner (associé commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company (the "Class C Shareholder").

Each issued share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

### Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares will be in the form of registered shares only.

The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares may only be transferred subject to the terms of these Articles of Incorporation and/or additional terms and conditions to these Articles of Incorporation that may be agreed in writing by the Company and its shareholders in a shareholders' agreement, such as, without limitation, any transfer restrictions, tag along and drag along transfer provisions. Transfers of shares must be made in compliance with these Articles of Incorporation and any such additional terms and conditions.

Without prejudice to the generality of the foregoing and any additional terms and conditions that may be agreed in writing by the Company and its shareholders in a shareholders' agreement, the Class C Shares may only be transferred subject to the shareholders (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation and (ii) determining, as appropriate, which person(s) shall act as Manager(s) of the Company after the relevant transfer. The Articles of Incorporation will be amended accordingly.

Any transfer of Class A Shares, Class B Shares or Class C Shares in breach of the Articles of Incorporation and/or any shareholders' agreement to which the Company is a party from time to time shall be unenforceable against the Company.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.



The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

### Art. 7. Authorised Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. The authorised capital of the Company is set at ten million euro (EUR 10,000,000.-) divided into one hundred seventy-nine thousand nine hundred ninety-eight thousand two hundred (179,998,200) Class A1 Shares, one hundred seventy-nine thousand nine hundred ninety-eight thousand two hundred (179,998,200) Class A2 Shares, one hundred seventy-nine thousand nine hundred ninety-eight thousand two hundred (179,998,200) Class A3 Shares, one hundred seventy-nine thousand nine hundred ninety-eight thousand two hundred (179,998,200) Class A4 Shares, one hundred seventy-nine thousand nine hundred ninety-eight thousand two hundred (179,998,200) Class A5 Shares, ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand (99,999,000) Class B Shares, and ten thousand (10,000) Class C Shares. Each authorised share has a nominal value of one cent (EUR 0.01).

The Manager(s) is(are) authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager(s) within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Manager(s) may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Manager(s) or of any person duly authorised and empowered by the Manager(s) for this purpose.

7.2. The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of Class A Shares or Class B Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a entire class of Class A Shares or Class B Shares, such repurchase and cancellation of Class A Shares or Class B Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class B Shares until the Class A Shares). The redemption price for such entire class of Class A Shares or Class B Shares shall be set in accordance with the terms and conditions of a shareholders' agreement as may be entered into between the shareholders of the Company and/or the Company from time to time.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Manager(s) shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Manager(s) to do so.



**Art. 8. Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own Class A or Class B Shares, but not its Class C Shares. The acquisition and holding of its own Class A or Class B Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

# Chapter III. - Manager, Supervisory board

**Art. 9. Management.** The Company shall be managed by Triton Luxembourg II GP (the "Manager"), in its capacity as sole unlimited partner and holder of Class C Shares of the Company.

The Manager may be removed for cause only and, if following such removal, there remains no other Manager, the Manager must be immediately replaced by a new manager, who must be an unlimited partner, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation. The Manager to be removed shall have a veto right in its/their capacity as unlimited partner of the Company on any resolution relating to its/their removal and/or replacement, provided however that such veto right is exercised in compliance with the obligations of the Manager under any shareholders' agreement that may be entered into between the Company and its shareholders from time to time.

The limited partners shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Manager.** The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Manager may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager (acting, in case the Manager is a legal entity, through one or more duly authorised signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Manager, within the limits of such special power.

- **Art. 12. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the general meeting of shareholders, the Manager may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be entitled to be reimbursed for all reasonable expenses whatsoever incurred by the Manager in relation with the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.
- Art. 13. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that the Manager (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board have a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.
- **Art. 14. Liability of the Manager Indemnification.** The Manager shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them

The Company shall indemnify any Manager (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager, (or director, manager, officer or employee of the Manager), or officers or employees of the Company or members of the Supervisory Board, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification



shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 15. Dissolution - Incapacity of the Manager.** In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be automatically dissolved.

In that event, and in the absence of another Manager, the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the manner provided for by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders referred to here above shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 16. Supervisory Board.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board and/or the approved statutory auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (if any) shall be set by the general meeting of shareholders. In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an approved statutory auditor who shall be appointed or removed by the general meeting of shareholders.

**Art. 17. Advisory Powers of the Supervisory Board.** In addition to its statutory audit functions, the Supervisory Board may be consulted by the Manager(s) on such matters as the Manager(s) may determine from time to time.

**Art. 18. Meetings of the Supervisory Board.** The Supervisory Board shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board (the "Secretary").

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by majority vote of the members present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Supervisory Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

The meetings of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg or at such other place as the Supervisory Board may from time to time determine.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Supervisory Board as his proxy. Any Member of the Supervisory Board may represent one or several members of the Supervisory Board.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Supervisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.



**Art. 19. Minutes of Meetings of the Supervisory Board.** The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the members of the Supervisory Board as well as of the minutes of the meeting of the Supervisory Board, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board acting jointly.

### Chapter IV. - Shareholders

**Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders.** The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 21. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held on the third Friday of June at 5.00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 22. Other General Meetings.** The Manager or the Supervisory Board may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 23. Notice of General Meetings.** Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 24. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as his proxy holder. The Manager may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

**Art. 25. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by a person designated by the Manager(s) or, in its absence, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

**Art. 26. Adjournment.** The Manager may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Manager(s) must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**Art. 27. Vote.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers (formulaires) expressed in the English language.



Any ballot paper (formulaire) shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper (formulaire) which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
  - agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
  - name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper (formulaire) shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper (formulaire) received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper (formulaire) shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3 rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Where the rights of a particular class of shares are affected, relevant quorum and majority requirements need to be fulfilled on a class basis.

Save as otherwise provided in the Articles of Incorporation, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of the Manager.

**Art. 28. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau and may be signed by any shareholders or proxyholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise need to be signed by the Manager.

### Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

- **Art. 29. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.
- **Art. 30. Adoption of Financial Statements.** The Manager shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

**Art. 31. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholder shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

(i) each Class C Share shall entitle a dividend in an amount of the initial subscription of such Class C Share (including nominal value and share premium (if any)), then



- (ii) each Class B Share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of the initial subscription of such Class B Share (including nominal value and share premium (if any)), then
- (iii) each Class A1 Share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than six per cent (6%) per annum of the nominal value of such share, then,
- (iv) each Class A2 Share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than seven per cent (7%) per annum of the nominal value of such share, then,
- (v) each Class A3 Share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than eight per cent (8%) per annum of the nominal value of such share, then,
- (vi) each Class A4 Share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than nine per cent (9%) per annum of the nominal value of such share, then,
- (vii) each Class A5 Share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than ten per cent (10%) per annum of the nominal value of such share (together the "Profit Entitlement"); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (starting from the Class A5 Shares until the Class A1 Shares).

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager may pay out an advance payment on dividends to the Class A Shareholders, the Class B Shareholders and the Class C Shareholders. The Manager fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

# Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 32. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
  - (ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;
- (iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. - Applicable law

**Art. 33. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

# Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the appearing parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	subscribed	number and class of shares	amount paid-in
	capital		
Triton IV LuxCo No. 13 S.à r.l	EUR 31,000	558,000 Class A1 Shares	EUR 31,000
		558,000 Class A2 Shares	
		558,000 Class A3 Shares	
		558,000 Class A4 Shares	
		558,000 Class A5 Shares	
		310,000 Class B Shares	
Triton Luxembourg II GP	EUR 1	100 Class C Shares	EUR 1
Total:	EUR 31,001	3,100,100	EUR 31,001

The amount of thirty-one thousand and one euro (EUR 31,001.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred (EUR 1,500.-).



### Transitory provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2016.

# Resolutions of the general meeting of shareholders First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of members of the Supervisory Board and further resolved to elect the following for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

- Antonis Tzanetis, born in Athens, Greece, on 15 June 1978, residing professionally at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Dimitris Tsivos, born in Athens, Greece, on 3 February 1982, residing professionally at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Joakim Lindström Formicola, born in Lundby, Sweden, on 8 July 1980, residing professionally at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary this original deed.

### Sur la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de septembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché du Luxembourg,

ont comparu:

Triton Luxembourg II GP, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est situé au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178781,

représentée par la présente par Maître Cristiana Musteanu, avocat, résidant professionnellement au Grand-Duché du Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 septembre 2015, et

Triton IV LuxCo No. 13 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est situé au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190535.

représentée par la présente par Maître Cristiana Musteanu, avocat, résidant professionnellement au Grand-Duché du Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 septembre 2015.

Les dites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte dans le but d'être enregistrées.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

# Chapitre I er . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1** er . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre Triton Luxembourg II GP, associé commandité, et l'actionnaire commanditaire, une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Triton Luxembourg II GP Ignition S.C.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Gérant ou des Gérants.



Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché du Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Gérant ou des Gérants.

Dans l'hypothèse où le Gérant ou les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Gérant ou les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, le cas échéant, pour toute modification des Statuts conformément à l'article 32 des Statuts. L'accord du Gérant ou des Gérants sera requis en vue d'une telle liquidation.

### Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis est fixé à trente et un mille et un euros (EUR 31.001,-), divisé en:

- (i) cinq cent cinquante-huit mille (558,000) actions de catégorie A1 (les «Actions de Catégorie A1»)
- (ii) cinq cent cinquante-huit mille (558,000) actions de catégorie A2 (les «Actions de Catégorie A2»)
- (iii) cinq cent cinquante-huit mille (558,000) actions de catégorie A3 (les «Actions de Catégorie A3»)
- (iv) cinq cent cinquante-huit mille (558,000) actions de catégorie A4 (les «Actions de Catégorie A4»)
- (v) cinq cent cinquante-huit mille (558,000) actions de catégorie A5 (les «Actions de Catégorie A5»),

(collectivement, les «Actions de Catégorie A»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie A»);

- (vi) trois cent dix mille (310,000) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie B»): et
- (vii) cent (100) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), qui seront détenues par les actionnaires commandités, en représentation de leur engagement illimité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie C»).

Chaque action de chaque catégorie a une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) et chaque action est entièrement libérée.

Les droits et obligations associés aux actions seront identiques à l'exception de ce qui est précisé dans les Statuts ou par les Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action de toute catégorie d'actions donne droit à une voix.

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B et les Actions de Catégorie C seront nominatives.

Les Actions de Catégories A, les Actions de Catégories B et les Actions de Catégorie C peuvent seulement être cédées sous réserve des dispositions des présents Statuts et/ou des modalités et conditions supplémentaires à ces Statuts qui peuvent être convenues par la Société et ses actionnaires par écrit dans un pacte d'actionnaires, telles que, sans limitation, toute



restriction de cession, toutes dispositions relatives à la sortie conjointe ou à la cession forcée. Les cessions d'actions doivent être effectuées en conformité avec les Statuts et ces modalités et conditions supplémentaires.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède et de toutes modalités et conditions supplémentaires qui peuvent être convenues par écrit par la Société et ses actionnaires dans un pacte d'actionnaires, les Actions de Catégories C peuvent uniquement être transférées à condition que les actionnaires (i) approuvent ce transfert conformément aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts et (ii) déterminent, le cas échéant, quelle(s) personne(s) agiront en tant que Gérant ou Gérants de la Société après ledit transfert. Les Statuts seront modifiés en conséquence.

Toute cession d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B ou d'Actions de Catégorie C en violation des présents Statuts et/ou tout pacte d'actionnaires auquel la Société est partie de temps à autre sera inopposable à la Société.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action constitue une acceptation implicite des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

### Art. 7. Capital Autorisé - Augmentation et Réduction du Capital Émis.

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), représenté par cent soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cents (179,998,200) Actions de Catégorie A1, cent soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cents (179,998,200) Actions de Catégorie A2, cent soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cents (179,998,200) Actions de Catégorie A3, cent soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cents (179,998,200) Actions de Catégorie A4, cent soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cents (179,998,200) Actions de Catégorie A5, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99,999) Actions de Catégorie B, et dix mille (10,000) Actions de Catégorie C. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Le Gérant ou les Gérants sont autorisés et mandatés, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Gérant ou les Gérants à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Gérant ou les Gérants peuvent déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Gérant ou les Gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Gérant ou les Gérants.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.



Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation d'actions, y compris par l'annulation d'une catégorie d'Actions de Catégorie A ou d'Actions de Catégorie B entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les actions émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière d'Actions de Catégorie A ou d'Actions de Catégorie B, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Actions de Catégorie B jusqu'aux Actions de Catégorie A). Le prix de rachat d'une catégorie d'Actions de Catégorie A ou d'Actions de Catégorie B doit être fixé suivant les conditions d'un pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires de la Société et/ ou la Société de temps à autre.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, d'abord de la même catégorie, ensuite aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Gérant ou les Gérants fixeront le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant ou les Gérants à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres Actions de Catégorie A ou Actions de Catégorie B, mais non ses Actions de Catégorie C. L'acquisition et la détention de ses propres Actions de Catégorie A ou Actions de Catégorie B s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

### Chapitre III. Gérant, Conseil de surveillance

**Art. 9. Gestion.** La Société est gérée par Triton Luxembourg II GP (le «Gérant») en sa qualité d'associé commandité et détenteur d'Actions de Catégorie C de la Société.

Le Gérant peut être révoqué seulement pour justes motifs et si, suite à cette révocation, il ne reste aucun autre Gérant, il doit être immédiatement remplacé par un nouveau Gérant, associé-commandité, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. Le Gérant à révoquer a, en sa capacité d'associé-commandité de la Société, un droit de veto sur les résolutions relatives à sa révocation et/ou remplacement, à condition cependant qu'un tel droit de veto soit exercé en accord avec les obligations du Gérant conformément à tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu entre la Société et ses actionnaires de temps à autre.

Les autres actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs du Gérant.** Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Gérant.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Gérant peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Gérant peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du Gérant (agissant, dans le cas où le Gérant est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant).

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

- **Art. 12. Rémunération et Dépenses du Gérant.** Sous réserve de l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, le Gérant pourra recevoir des honoraires de gestion en relation avec la gestion de la Société et pourra également être remboursé de toutes les dépenses raisonnables qu'il aura exposé en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.
- Art. 13. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait que le Gérant ou un ou plusieurs de ses administrateurs, gérants, directeurs ou employés voire les directeurs ou employés de la Société ou les membres du Conseil de Surveillance de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.
- **Art. 14. Responsabilité du Gérant Indemnisation.** Le Gérant est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.



Les actionnaires autres que le Gérant doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

La Société indemnisera le Gérant (ou un ou plusieurs de ses administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (ou d'administrateur, de gérant, de directeur ou d'employé du Gérant ou des Gérants), ou de directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 15. Dissolution - Incapacité du Gérant.** En cas de dissolution ou d'incapacité légale d'un Gérant ou si pour toute autre raison un Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute.

Dans ce cas, et en l'absence d'un autre Gérant, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouveau Gérant.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination le ou les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois.

Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16. Conseil de Surveillance.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le reviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (le cas échéant) sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises agréé qui doit être nommé ou révoqué par l'assemblée générale des actionnaires.

- **Art. 17. Pouvoirs Consultatifs du Conseil de Surveillance.** En plus de ses fonctions statutaires de vérification des comptes, le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant sur les sujets que ce dernier peut déterminer de temps à autre.
- **Art. 18. Réunions du Conseil de Surveillance.** Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le «Secrétaire»).
- Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Surveillance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation avec un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et en des lieux déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.



Les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance pourra déterminer.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra valablement délibérer que si la moitié (1/2) au moins des membres en fonction sont présentes ou représentées. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil de Surveillance peut édicter des règles supplémentaires dans son règlement interne concernant ce qui précède.

Une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

**Art. 19. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les membres du Conseil de Surveillance ou les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux (2) membres du Conseil de Surveillance, agissant conjointement.

# Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

**Art. 21. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième vendredi de juin à 17:00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres Assemblées Générales. Le Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché, et peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant, le requièrent.

**Art. 23. Convocation des Assemblées Générales.** Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 24. Présence - Représentation.** Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. Le Gérant peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.



**Art. 25. Procédure.** Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par une personne désignée par le Gérant, ou, en son absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 26. Prorogation.** Le Gérant peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 27. Vote.** Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
  - ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
  - nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

- (a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou
- (b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant.

**Art. 28. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Gérant.



### Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

- **Art. 29.** Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.
- **Art. 30. Approbation des Comptes Annuels.** Le Gérant prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 31. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- (i) chaque Action de Catégorie C aura le droit de percevoir un dividende d'un montant égal au montant de la souscription initiale de cette Action de Catégorie C (y compris la valeur nominale et la prime d'émission (le cas échéant)); puis
- (ii) chaque Action de Catégorie B aura le droit de percevoir un dividende d'un montant égal au montant de la souscription initiale de cette Action de Catégorie B (y compris la valeur nominale et la prime d'émission (le cas échéant)); puis
- (iii) chaque Action de Catégorie A1 (si existant) aura le droit de percevoir un dividende d'un montant d'au moins six pour cent (6%) par an de la valeur nominale de cette action; puis
- (iv) chaque Action de Catégorie A2 (si existant) aura le droit de percevoir un dividende d'un montant d'au moins sept pour cent (7%) par an de la valeur nominale de cette action; puis
- (v) chaque Action de Catégorie A3 (si existant) aura le droit de percevoir un dividende d'un montant d'au moins huit pour cent (8%) par an de la valeur nominale de cette action; puis
- (vi) chaque Action de Catégorie A4 (si existant) aura le droit de percevoir un dividende d'un montant d'au moins neuf pour cent (9%) par an de la valeur nominale de cette action; puis
- (vii) chaque Action de Catégorie A5 (si existant) aura le droit de percevoir un dividende d'un montant d'au moins dix pour cent (10%) par an de la valeur nominale de cette action (ensemble le «Bénéfice»); puis

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les actions constituant la dernière catégorie de actions alors en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Actions de Catégorie A5 jusqu'aux Actions de Catégorie A1).

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Gérant peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux Actionnaires Catégorie A, aux Actionnaires de Catégorie B et aux Actionnaires de Catégorie C. Le Gérant fixe la date du versement de ces avances de paiement.

# Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 32. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Gérant ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;
  - (ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;
- (iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories d'actions suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

# Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 33. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### 152756



### Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les comparants ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ainsi qu'il suit:

toere en namerane les montants ams qu'il suit.			
Actionnaires	Capital	Nombre et classe d'actions	Montant libéré
	souscrit		
Triton IV LuxCo No. 13 S.à r.l	EUR 31.000,-	558,800 Actions de Catégorie A1	EUR 31.000,-
		558,800 Actions de Catégorie A2	
		558,800 Actions de Catégorie A3	
		558,800 Actions de Catégorie A4	
		558,800 Actions de Catégorie A5	
		310,000 Actions de Catégorie B	
Triton Luxembourg II GP	EUR 1,-	100 Actions de Catégorie C	EUR 1,-
Total:	EUR 31.001,-	3,100,100	EUR 31.001,-

Le montant de trente et un mille et un euros (EUR 31.001,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

### Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2016.

# Assemblée général extraordinaire Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social à 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

# Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil de Surveillance et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

Antonis Tzanetis, né le 15 juin 1978, à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Dimitris Tsivos, né le 3 février 1982 à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Joakim Lindström Formicola, né le 8 juillet 1980, à Lundby (Suède), ayant son adresse professionnelle au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Musteanu, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 30 septembre 2015. GAC/2015/8341. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163428/928.

(150180937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.



# Timberland Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 149.996.

Le Bilan consolidé de la société mère (VF Corporation) au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Septembre 2015.

Timberland Holding Luxembourg S.à r.l.

Fabrice Rota *Gérant A* 

Référence de publication: 2015163422/14.

(150180295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

### T&F Tax and Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 111.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015163418/10.

(150180395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

### Thara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015163443/9.

(150180688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

# Teddy SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 153.097.

Les statuts coordonnés au 24/09/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015163420/12.

(150180019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

### Soparfi Hôtelière Paul Dubrule, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 176.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015163407/9.

(150179924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.



# Sulinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 75.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015163409/9.

(150179826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

### Belmont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 200.458.

### **STATUTEN**

Im Jahre zwei tausend fünfzehn

Den vierundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Christos ATHANASIADIS, Ökonom, wohnhaft in L-2518 Luxembourg, 97, rue Schetzel.

Welcher Komparent hier vertreten ist durch Frau Sara CRAVEIRO, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 24. September 2015,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte des Komparenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

### I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung BELMONT S.A.

- Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Senningerberg.
- Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendwelcher Form an allen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, der Erwerb jedweder Sicherheiten und Rechte durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise sowie der Erwerb von Patenten und Lizenzen, deren Verwaltung beziehungsweise Verwertung. Die Gesellschaft kann Unternehmen an denen sie beteiligt ist jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Sicherheiten gewähren. Die Gesellschaft kann schließlich jede Art von Geschäften abschließen die mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Zweck in Verbindung stehen.

Die Gesellschaft kann Grundbesitz für eigene Zwecke erwerben, verwalten und veräußern; eine Tätigkeit als Grundstücksmakler ist ausgeschlossen.

Die Gesellschaft kann desweiteren alle Geschäfte kommerzieller, technischer, finanzieller, mobiliarer oder immobiliarer Natur tätigen, welche mit ihrem Zweck zusammenhängen oder diesem dienlich sind.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt SECHZIG TAUSEND EURO ( $\notin$  60.000.-) und ist aufgeteilt in sechs hundert tausend (600.000) Aktien mit einem Nennwert von je ZEHN CENT ( $\notin$  0,10.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Inhaberaktien unterliegen den Bestimmungen des Gesetzes von 28. Juli 2014.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.



Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

# II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.



Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

### III. - Generalversammlung

**Art. 13.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

**Art. 14.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Montag des Monats Juni um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

**Art. 15.** Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

### IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

- **Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.
- Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

# V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

**Art. 18.** Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

**Art. 19.** Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

### Erklärung

Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

### Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endigt am 31. Dezember 2015.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2016 statt.

### Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der alleinige Anteilhaber, vertreten wie vorerwähnt, die SECHS HUN-DERT TAUSEND (600.000) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden bis zum Belaufe von fünfundzwanzig Prozent (25 %) in bar eingezahlt, machend den Betrag von FÜNF ZEHN TAUSEND EURO (€ 15.000.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.



### Erklärung

Der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, erklärt seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

### Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend sechs hundert Euro ( $\in$  1.600.-).

### Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann nimmt der alleinige Anteilhaber, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:
- a) Herr Christos ATHANASIADIS, Ökonom, geboren in Herne (Deutschland), am 16. Dezember 1971, wohnhaft in L-2518 Luxembourg, 97, rue Schetzel.
- b) Herr Kyriakos SKRIKAS, Kaufmann, geboren in Athen (Griechenland), am 11. Oktober 1964, wohnhaft in L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoleon 1  $^{\rm er}$ .
- c) Herr Jürgen BURGARD, expert-comptable, geboren in Völklingen (Deutschland), am 2. Februar 1965, beruflich ansässig in L-3260 Bettembourg, 54, route de Mondorf.
  - 3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung IAS FIDUCIAIRE S.à r.l., mit Sitz in L-3260 Bettembourg 54, route de Mondorf, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 166.647.

- 4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2020.
- 5.- Die Generalversammlung beschliesst Herrn Christos ATHANASIADIS, vorbenannt, zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2020, mit der Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung zu verpflichten und die Gesellschaft gegenüber Dritten im Rahmen dieser tagtäglichen Geschäftsführung durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu vertreten
  - 6.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2633 Senningerberg, 6b, route de Trèves.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 septembre 2015. Relation: GAC/2015/8260. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 5. Oktober 2015.

Référence de publication: 2015163604/189.

(150180837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

# SVEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.222.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1127 du 7 décembre 2001.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



SVEA S.à r.l. Signature

Référence de publication: 2015163414/14.

(150180625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

# DR Capital GmbH, Société à responsabilité limitée, (anc. DR Media GmbH).

Siège social: L-6944 Niederanven, 11A, rue Michel Lentz. R.C.S. Luxembourg B 168.734.

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, den neunten September,

vor dem unterzeichnenden Notar Marc LOESCH mit Amtssitz in Bad-Mondorf, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

BCP Consult & Projekt GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung welche der deutschen Gesetzgebung unterliegt, mit Sitz in D-50935 Köln (Deutschland), Stadtwaldgürtel, 13 (HR V61195, Amstgericht Köln),

hier vertreten durch Herrn Jean-Philippe BOEVER, Wirtschaftsberater, geschäftlich wohnhaft in L-6944 Niederanven, 11A, rue Michel Lentz,

auf Grund einer privatschriftlichen am 8. September 2015 ihm ausgestellten Vollmacht.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch den Vollmachtnehmer und den amtierenden Notar "ne varietur" gegengezeichnet wurde, zusammen mit dieser Urkunde zur Einregistrierung beigebogen.

Die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Anteilsinhaberin, welche das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "DR Media GmbH" mit Sitz in L-6730 Grevenmacher, 10, Grand'rue, vertritt, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster am 27. April 2012, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1498 vom 15. Juni 2012, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg Sektion B unter Nummer B 168.734,

Die alleinige Anteilinhaberin, vertreten wie eingangs erwähnt, ersucht den amtierenden Notar die nachfolgende Beschlüsse wie folgt zu beurkunden:

### Erster Beschluss

Die Anteilinhaberin beschließt den Sitz der Gesellschaft nach L-6944 Niederanven, 11A, rue Michel Lentz zu verlegen.

### Zweiter Beschluss

In Folge des vorgehenden Beschlußes wird der 1. Absatz von Artikel 4 der Satzung wie folgt abgeändert:

" **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven (Großherzogtum Luxemburg)." Die restlichen Absätze von Artikel 4 bleiben unverändert.

### Dritter Reschluss

Die Anteilhaberin beschließt, Artikel 2 der Satzung betreffend den Gesellschaftszweck der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

"Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben jeglicher Tätigkeiten im Bereich des An- und Verkaufs sowie der Verwaltung und Finanzierung (i) von immobiliaren Wirtschaftsgütern, unter anderem von land- und forstwirtschaftlichen Flächen im In- und Ausland sowie (ii) von Wirtschaftsgütern mobiliarer und immobiliarer Natur in den Bereichen Medien-, Informations- und Telekommunikationstechnologien. Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Des weiteren kann die Gesellschaft als Dienstleister beratend, vermarktend oder bewerbend tätig werden, im eigenen Auftrag oder im Auftrag Dritter, im Bezug auf die zuvorgenannten Wirtschaftsgüter.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen".

# Vierter Beschluss

Die Anteilhaberin beschließt Herrn Jean-Philippe Boever geboren in Luxemburg, am 27. Februar 1966, wohnhaft in L-6944 Niederanven, 11A, rue Michel Lentz, ab heutigem Datum zum Geschäftsführer zu bestellen, sodass die Gesellschaft von Herrn Axel Will und Herrn Jean-Philippe Boever verwaltet wird.

Herr Jean-Philippe Boever wird auf unbestimmte Zeit bestellt.

Beide Geschäftsführer sind alleinvertretungsberechtigt. Bei Verpflichtungen, die, aus dem gleichen Rechtsverhältnis herrühren und einzeln oder zusammengenommen, einen Betrag von zehntausend Euro (EUR 10.000) überschreiten, wird die Gesellschaft nur durch beide Geschäftsführer zusammen rechtskräftig vertreten.



### Fünfter Beschluss

Die Anteilinhaberin, vertreten wie vorgenannt, beschließt Herrn Jean-Philippe Boever, vorgenannt, hier anwesend, fünfzig (50) Gesellschaftsanteile abzutreten. Der Verkaufspreis, über den die Anteilinhaberin hierdurch Quittung erstellt, wurde auf den Nominalwert der Anteile festgelegt, d.h. für einen Gesamtbetrag von eintausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 1.250).

Diese Anteilsübertragungen wurden getätigt mit dem Einverständnis aller Gesellschafter und soweit wie nötig durch die Geschäftsführer der Gesellschaft Herr Axell Will und Herr Jean-Philippe Boever angenommen.

### Sechster Beschluss

Die Anteilhaberin, vertreten wie vorgennant und Herr Jean-Philippe Boever, in seiner Eigenschaft als Anteilinhaber, beschließen einstimmig, den Namen der Gesellschaft umzuändern, welche von nun an den Namen "DR Capital GmbH" trägt.

Infolge dessen wird Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft fortan folgenden Wortlaut haben:

"Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "DR Capital GmbH" (die "Gesellschaft"), welche durch gegenwärtige Satzung, sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird."

Worüber Urkunde Aufgenommen in Bad-Mondorf, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben diegleichen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J.-P. Boever, A. Will, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 11 septembre 2015. GAC/2015/7653. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163699/76.

(150180126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

### Habitat Concept & Immobilier s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4580 Differdange, 13-15, rue de Hussigny.

R.C.S. Luxembourg B 169.066.

L'an deux mille quinze, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

### A COMPARU:

Monsieur Philippe CIANCANELLI, agent immobilier, né à Longwy (France) le 13 octobre 1967, demeurant à L-4696 Lasauvage, 22, rue de la Crosnière,

détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "HABITAT CONCEPT & IMMOBILIER s. à r.l.", en abrégé "HCI s. à r.l." (numéro d'identité 2012 24 19 038), avec siège social à L-3590 Dudelange, 9, Place de l'Hôtel de Ville, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 169.066, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 mai 2012, publié au Mémorial C, numéro 1587 du 25 juin 2012 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 5 juin 2013, publié au Mémorial C, numéro 1921 du 8 août 2013 et en date du 6 août 2015, en voie de publication au Mémorial C,

a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'associé unique décide de modifier le 1 <sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Al. 1** er. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'activité de promoteur immobilier ainsi que toutes opérations immobilières comprenant l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, la gestion, l'exploitation et la prise en location de toutes propriétés au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, de même que le lotissement et l'aménagement de tous terrains, l'énumération ci-dessus étant énonciative et non limitative.»

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

### Deuxième résolution

L'associé unique constate que l'adresse de l'associé unique, respectivement du gérant unique Monsieur Philippe CIAN-CANELLI est désormais fixée à L-4696 Lasauvage, 22, rue de la Crosnière.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaires réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CIANCANELLI, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30925. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163841/46.

(150180130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

# The European Energy Efficiency Fund, SA, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 162.036.

Les statuts coordonnés au 28 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 05 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163421/11.

(150180578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

### Timberland Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 149.996.

Le bilan consolidé de la société mère (VF Corporation) au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Septembre 2015.

Timberland Holding Luxembourg S.à r.l.

Fabrice Rota

Gérant A

Référence de publication: 2015163423/14.

(150180303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

### Timberland Luxembourg Holding Asia S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 102.635.

Les comptes de la société mère (VF Corporation) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 21 Septembre 2015.

Timberland Luxembourg Holding Asia S.à r.l.

Fabrice Rota *Gérant A* 

Référence de publication: 2015163424/14.

(150180293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

# Timberland Luxembourg Holding Asia S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 102.635.

Les comptes de la société mère (VF Corporation) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Septembre 2015.

Timberland Luxembourg Holding Asia S.à r.l.

Fabrice Rota

Gérant A

Référence de publication: 2015163425/14.

(150180304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

# F.H. Events S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8384 Koerich, 2, rue de Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 149.002.

L'an deux mille quinze,

le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

### ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Daniel FREYMANN, fonctionnaire, demeurant à L-8480 Eischen, 54, Cité Aischdall.
- 2.- Madame Monique SPRUNCK, employée, épouse de Monsieur Daniel FREYMANN, demeurant à L-8480 Eischen, 54, Cité Aischdall.
  - 3.- Monsieur Marco ACHTEN, employé, demeurant à L-8386 Koerich, 4, Chemin de Hagen.
- 4.- Madame Sandrine VELATI, employée, épouse de Monsieur Marco ACHTEN, demeurant à L-8386 Koerich, 4, Chemin de Hagen.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée F.H. Events S.à r.l., avec siège social à L-8480 Eischen, 54, Cité Aischdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149002.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 octobre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2289 du 23 novembre 2009.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125.-) chacune.

Que suite à deux conventions de cession de parts sociales du 23 septembre 2015, lesquelles conventions, après avoir été signées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui, les cent (100) parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1 Monsieur Daniel FREYMANN, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
2 Madame Monique SPRUNCK, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
3 Monsieur Marco ACHTEN, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
4 Madame Sandrine VELATI, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

### Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

- l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques;

<sup>&</sup>quot; Art. 2. La société a pour objet:



- l'organisation de manifestations commerciales et privées, la création, la gestion, la coordination et la promotion d'événements dans les domaines des sports, des arts, de la culture, de l'événement et du spectacle.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

### "Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune. "

### Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Eischen à Koerich et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. (alinéa 1 er ). Le siège social est établi à Koerich."

### Quatrième résolution

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-8384 Koerich, 2, rue de Windhof.

### Cinquième résolution

Les associés décident de nommer comme gérante supplémentaire de la société pour une durée indéterminée:

Madame Sandrine VELATI, employée, épouse de Monsieur Marco ACHTEN, demeurant à L-8386 Koerich, 4, Chemin de Hagen.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérantes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. FREYMANN, M. SPUNCK, M.M ACHTEN, S. VELATI, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 septembre 2015. Relation: GAC/2015/8237. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163749/65.

(150180094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

### Fair Sponsors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 182.945,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.872.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of September.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

# THERE APPEARED:

Fair Zero S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and registered in the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.408,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

- I. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.
- II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Fair Sponsors S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and registered in the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.872, incorporated by a deed Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 14 December 2007, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 223, page 10680 on 28 January 2008 (the "Company").



- III. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, of 22 April 2009, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1104, page 52969 on 4 June 2009.
- IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

### Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of sixteen thousand six hundred thirty-one Euros (EUR 16,631.-) so as to raise it from its current amount of one hundred and sixty six thousand three hundred and fourteen Euros (EUR 166,314.-) to an amount of one hundred eighty-two thousand nine hundred forty-five Euros (EUR 182,945.-), by the issue of sixteen thousand six hundred thirty-one (16,631) new shares, having a nominal value of one Euros (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares (the "New Shares"), together with share premium;

Subscription for the New Shares by Fair Zero S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and registered in the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.408 (the "Sole Shareholder"), to be fully subscribed and paid up at nominal value, together with an aggregate share premium of two hundred seventy million two hundred five thousand four hundred five Euros (EUR 270,205,405.-), by a contribution in kind consisting of a receivable held by Fair Zero against the Company of an aggregate amount of two hundred seventy million two hundred twenty-two thousand thirty-six Euros (EUR 270,222,036.-); and

2. Subsequent amendment of the Article 5.1 of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles").

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

### First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of sixteen thousand six hundred thirty-one Euros (EUR 16,631.-) so as to raise it from its current amount of one hundred and sixty six thousand three hundred and fourteen Euros (EUR 166,314.-) to an amount of one hundred eighty-two thousand nine hundred forty-five Euros (EUR 182,945.-), by the issue of the New Shares, together with share premium.

### Subscription / Payment

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the New Shares and to make payment in full for such New Shares, together with a share premium of an aggregate amount of two hundred seventy million two hundred five thousand four hundred five Euros (EUR 270,205,405.-), by a contribution in kind consisting of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company of an aggregate amount of two hundred seventy million two hundred twenty-two thousand thirty-six Euros (EUR 270,222,036.-) (the "Contribution").

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, further declares that the value of the Contribution has been certified by a valuation report issued by the board of managers of the Company on 21 September 2015 (the "Report") at the aggregate amount of two hundred seventy million two hundred twenty-two thousand thirty-six Euros (EUR 270,222,036.-).

The Report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, finally declares that its receivable is free of any lien and that there exists no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the receivable to the Company.

### Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 5.1 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

"The share capital is fixed at one hundred eighty-two thousand nine hundred forty-five Euro (EUR 182,945.-) represented by one hundred eighty-two thousand nine hundred forty-five (182,945) shares (hereafter referred to as the "Shares" and each as a "Share").

Each Share has a nominal value of one Euro (EUR 1.-). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Whereof, the present deed was drawn up in Redange/Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.



# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

# A COMPARU:

Fair Zero S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.408,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

- I. Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.
- II. Le comparant déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de Fair Sponsors S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.872, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 223, page 10680 du 28 janvier 2008 (la «Société»).
- III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire résidant à Luxembourg, en date du 22 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1104, page 52969 du 4 juin 2009.
- IV. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaissant être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de seize mille six cent trente-et-un Euros (EUR 16.631,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante six mille trois cent quatorze Euros (EUR 166.314,-) à un montant de cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quarante-cinq Euros (EUR 182,945,-), par l'émission de seize mille six cent trente-et-une (16.631,-) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»), ensemble avec une prime d'émission;

Souscription des Nouvelles Parts Sociales par Fair Zero S.àr.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.872 (l'«Associé Unique»), à libérer intégralement à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de deux cent soixante-dix millions deux cent cinq mille quatre cent cinq Euros (EUR 270.205.405,-), par un apport en nature consistant en une créance détenue par Fair Zero contre la Société d'un montant total de deux cent soixante-dix millions deux cent vingt-deux mille trente-six Euros (EUR 270.222.036,-); et

- 2. Modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts»).
- a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de seize mille six cent trente-et-un Euros (EUR 16.631,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante six mille trois cent quatorze Euros (EUR 166.314,-) à un montant de cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quarante-cinq Euros (EUR 182.945,-), par l'émission des Nouvelles Parts Sociales, ensemble avec une prime d'émission.

### Souscription / Libération

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total deux cent soixante-dix millions deux cent cinq mille quatre cent cinq euros (EUR 270.205.405,-), par un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société d'un montant total de deux cent soixante-dix millions deux cent vingt-deux mille trente-six Euros (EUR 270.222.036,-) (l'«Apport»).

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare ensuite que la valeur de l'Apport a été certifiée par un rapport d'évaluation émis par le conseil de gérance de la Société en date du 21 septembre 2015 (le «Rapport») à un montant total de deux cent soixante-dix millions deux cent vingt-deux mille trente-six Euros (EUR 270.222.036,-).

Le Rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare également que sa créance est libre de tout privilège et qu'il n'existe aucune restriction au libre apport en nature de sa créance à la Société et que des instructions valides ont été



données pour accomplir toutes notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires pour réaliser valablement l'apport de la créance à la Société.

### Seconde résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'Article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quarante-cinq euros (182.945,- EUR), représenté par cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quarante-cinq (182.945) parts sociales (ci-après dénommées les «Parts Sociales» ou, chacune, une «Part Sociale»). Chaque Part Sociale a une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR).

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».»

Dont acte, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire du comparant à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 24 septembre 2015. Relation: DAC/2015/15856. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163750/155.

(150180471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

### Fair Sponsors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.872.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1172 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015163751/9.

(150180473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

# Faïence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 31.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FAÏENCE S.A.

Paddock Corporate Services

Référence de publication: 2015163763/11.

(150180149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

# Facility Management & Maintenance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 170.310.

Le comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2015163764/10.

(150180795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.



# Boldon Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 181.765.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BOLDON INVEST S.A.», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro 181.765, constituée suivant acte notarié en date du 19 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3327 du 31 décembre 2013 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur VAN CAUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains,

qui désigne comme secrétaire Flora GIBERT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit également comme scrutateur Madame Marie Immacolata FLORANGE, employée, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

### Ordre du jour:

- 1. Décision de dissoudre la Société;
- 2. Décision de mettre la Société en liquidation;
- 3. Décharge des administrateurs et du commissaire jusqu'à la date de la présente assemblée;
- 4. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- Divers.
- II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procèsverbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

# Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

# Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

### Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la Société, la société à responsabilité Van Cauter-Snauwaert & Co S. à r.l., inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 52.610.(le «Liquidateur»).

### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.



Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droit réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte

Signé: W. VAN CAUTER, F. GIBERT, M. I. FLORANGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 25 septembre 2015. 1LAC/2015/30582. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163614/71.

(150180499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

### Timberland Luxembourg Holding Europe S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 102.634.

Les comptes de la société mère (VF Corporation) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Septembre 2015.

Timberland Luxembourg Holding Europe S.à r.l.

Fabrice Rota

Gérant A

Référence de publication: 2015163426/14.

(150180294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

# Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.081.

Les comptes annuels de la société Tamweelview European Holdings S.A. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015163431/10.

(150180342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

# Tassel Buren SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 183.911.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2015163432/11.

(150180780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.



# Teguise S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 9.744.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015163441/9.

(150180670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

### Uplace, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 174.768.

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire, résidant à Redange-sur-Attert.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme UPLACE, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, alors notaire de résidence à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 661 du 19 mars 2013,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 174.768 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
  - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
  - 1.- Dissolution et mise en liquidation de la Société.
  - 2.- Nomination d'un liquidateur.
  - 3.- Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.
  - 4.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter des présentes.

# Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société anonyme UMP, ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine (R.C.S. Luxembourg B 146.515), représentée par M. Bart VERHAEGHE, président, ayant son adresse professionnelle à L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

### Troisième résolution

L'assemblée décide que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.



Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre parties.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 1 <sup>er</sup> octobre 2015. Relation: DAC/2015/16108. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163454/64.

(150180050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

## The Business, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 100.061.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015163444/9.

(150180873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

# The Business, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 100.061.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015163446/9.

(150180876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

# The Business, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 100.061.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015163447/9.

(150180879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

# terroirs, Société à responsabilité limitée,

(anc. Jvoti S.à r.l.).

Siège social: L-6931 Mensdorf, 15, rue Wangert.

R.C.S. Luxembourg B 179.330.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de septembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:



1) Monsieur Frédéric WYDRA, employé, né à Dijon (France), le 6 octobre 1977, demeurant à L-6931 Mensdorf, 15, rue Wangert,

ici représenté par Madame Aurore DULIEU, qualifiée ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui; et

2) Madame Aurore DULIEU, indépendante, née à Mons (Belgique), le 17 mai 1976, demeurant à L-6931 Mensdorf, 15, rue Wangert.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Jyoti Sàrl", établie et ayant son siège social à L-8035 Strassen, 8, rue des Lilas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 179330, (la "Société"), a été originairement constituée sous la dénomination sociale de "Mii.lu", suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2394 du 27 septembre 2013,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1872 du 27 juillet 2015, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination sociale actuelle;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "terroirs" et de modifier subséquemment l'article 1 <sup>er</sup> des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "terroirs", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

# Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-6931 Mensdorf, 15, rue Wangert et de modifier subséquemment l'article 2 des Statuts comme suit:

"Le siège social est établi dans la commune de Betzdorf (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la société pourra établir des bureaux, filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données."

## Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 4 des Statuts la teneur suivante:

- "La société a pour objet:
- l'import et l'export de vins et de spiritueux;
- la prestation de tous services et conseils aux particuliers et aux entreprises. En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée; et
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, dessins, modèles, marques, brevets concernant ces activités.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billet set autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société pourra emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide:



- de révoquer Monsieur Giorgio VALENTINI de sa fonction de gérant;
- de confirmer le mandat de Madame Aurore DULIEU en tant que dorénavant gérante unique de la Société; et
- de fixer son pouvoir de signature comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante."

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ès-qualités qu'elle agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. DULIEU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 septembre 2015. 2LAC/2015/21725. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163880/81.

(150180387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

## TLS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 135.935.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015163451/9.

(150179997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

## Ushop, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 174.744.

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire, résidant à Redange-sur-Attert.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme USHOP, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, alors notaire de résidence à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 651 du 16 mars 2013,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 174.744 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous



les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

- III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.
- 4.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter des présentes.

## Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société anonyme UMP, ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine (R.C.S. Luxembourg B 146.515) représentée par M. Bart VERHAEGHE, président, ayant son adresse professionnelle à L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

# Troisième résolution

L'assemblée décide que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre parties.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 1 <sup>er</sup> octobre 2015. Relation: DAC/2015/16106. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163455/64.

(150180105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

# Prospector Rig 5 Contracting Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.100,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.375.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Prospector Rig 5 Contracting Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 178.375, incorporated by deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, on 26 June 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" no. 2041 of 22 August 2013 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended by notarial deed enacted by Maître Jean-Joseph



Wagner, notary public residing in Sanem, on 30 June 2015, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2378, dated 3 September 2015.

# THERE APPEARED

The sole shareholder of the Company, Prospector Offshore Drilling S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register with number B 153.772 (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"), duly represented by Régis Galiotto, notary clerk, by virtue of a proxy given under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

- I. That the 20,000 (twenty thousand) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.
  - II. The agenda of the meeting is the following:

#### Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 100 (one hundred United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,100 (twenty thousand one hundred United States Dollars) by the issuance of 100 (one hundred) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to payment of a share premium amounting to USD 79,999,900 (seventy-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred United States Dollars);
- 3. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new shares of the Company by way of a contribution in kind;
- 4. Subsequent amendment of article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to resolutions 2. and 3. above; and
  - 5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

## First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

## Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 100 (one hundred United States Dollars), so as to raise the share capital from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,100 (twenty thousand one hundred United States Dollars), by the issuance of 100 (one hundred) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of share premium (the "Share Premium") amounting to USD 79,999,900 (seventy-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder of a claim of an aggregate amount of USD 80,000,000 (eighty million United States Dollars) (the "Contribution").

# Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Share and the Share Premium through the Contribution.

## Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares, having an aggregate nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars). The issuance of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium, amounting to USD 79,999,900 (seventy-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred United States Dollars). The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution.

## Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 80,000,000 (eighty million United States Dollars).



Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 22 September 2015, whereby the managers of the Company acknowledge their responsibility as managers in the case of a capital increase and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The Contribution is allocated as follows:

- USD 100 (one hundred United States Dollars) to the share capital;
- USD 79,999,900 (seventy-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred United States Dollars) to the share premium account of the Company.

## Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

## Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association (the second paragraph of article 6 shall remain unchanged) to read as follows:

"Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand one hundred US dollars (USD 20,100.-), represented by twenty thousand one hundred (20,100) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each."

# Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand five hundred Euros (7,500.-Euro)

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

# Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

## S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Prospector Rig 5 Contracting Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.375, constituée suivant acte notarié reçu par devant Maître Joseph Wagner, notaire public résidant à Sanem, le 26 juin 2013, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 2041 du 22 août 2013 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié reçu par devant Maître Joseph Wagner, notaire public résidant à Sanem, le 30 juin 2015, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 2378 en date du 3 septembre 2015.

# A COMPARU:

L'associé unique de la Société, Prospector Offshore Drilling S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.772 (l'«Associé Unique» ou l'«Apporteur»), dûment représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

- I.- Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique déclare avoir été dument informé par avance.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

# Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 100 USD (cent Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 20.100 USD ([vingt mille cent] Dollars américains)



par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 79.999.900 USD (soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent Dollars américains);

- 3. Souscription, intervention du souscripteur et paiement des nouvelles actions de la Société par voie d'un apport en nature;
- 4. Modification subséquente de l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions 2. et 3. qui précèdent; et
  - 5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mis à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

# Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 100 USD (cent Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 20.100 USD (vingt mille cent Dollars américains), par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission (la «Prime d'Emission») d'un montant de 79.999.900 USD (soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent Dollars américains), la totalité devant être libérée par voie d'apport en nature par l'Associé Unique consistant en une créance d'un montant total de 80.000.000 USD (quatre-vingt millions de Dollars américains) (l'«Apport»).

## Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par la voie de l'Apport.

# Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Associé Unique, ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale totale de 100 USD (cent Dollars américains). L'émission des Nouvelles Parts Sociales est aussi conditionnée au paiement de la Prime d'Emission d'un montant de 79.999.900 USD (soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Dollars américains). Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur au travers de l'Apport.

## Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 80.000.000 USD (quatre-vingt millions de Dollars américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société en vertu d'une déclaration de valeur d'apport en date du 22 septembre 2015, par laquelle les gérants de la Société reconnaissent leur responsabilité en tant que gérants en cas d'augmentation de capital et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Apport est affecté comme suit:

- 100 USD (cent Dollars américains) au capital social;
- 79.999.900 USD (soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Dollars américains) au compte de prime d'émission de la Société.

# Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

# Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société (le second paragraphe de l'article 6 restera inchangé) pour qu'il soit rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille cent US Dollars (USD 20.100,-), représenté par vingt mille cent (20.100) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.»



#### Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés approximativement à sept mille cinq cents Euros (7.500.- Euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30829. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164139/188.

(150180470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

# Ustay, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 174.647.

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire, résidant à Redange-sur-Attert.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme, «USTAY», ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 174.647, constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, alors notaire de résidence à Redangesur-Attert, en date du 22 janvier 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 625 du 14 mars 2013, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 28 janvier 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 684 du 20 mars 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
  - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
  - 1.- Dissolution et mise en liquidation de la Société.
  - 2.- Nomination d'un liquidateur.
  - 3.- Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.
  - 4.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter des présentes.



## Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société anonyme WORKSTAY, ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine (R.C.S. Luxembourg B 146.516), représentée par M. Bart VERHAEGHE, président, ayant son adresse professionnelle à L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre parties.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 1 <sup>er</sup> octobre 2015. Relation: DAC/2015/16102. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163456/66.

(150180441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

# Utower, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 174.759.

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire, résidant à Redange-sur-Attert.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme UTOWER, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, alors notaire de résidence à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 665 du 19 mars 2013,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 174.759 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous



les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

- III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter des présentes.

## Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société anonyme UMP, ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine (R.C.S. Luxembourg B 146.515) représentée par M. Bart VERHAEGHE, président, ayant son adresse professionnelle à L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

## Troisième résolution

L'assemblée décide que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre parties.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 1 <sup>er</sup> octobre 2015. Relation: DAC/2015/16104. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 5 octobre 2015. Référence de publication: 2015163457/64.

(150180133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

# Uwork, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 174.646.

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire, résidant à Redange-sur-Attert.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme UWORK, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, alors notaire de résidence à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 602 du 13 mars 2013,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 174.646 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert qui se désigne également comme secrétaire.



L'assemblée élit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange. Attert.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
  - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
  - 1.- Dissolution et mise en liquidation de la Société.
  - 2.- Nomination d'un liquidateur.
  - 3.- Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.
  - 4.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter des présentes.

# Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société anonyme WORKSTAY, ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine (R.C.S. Luxembourg B 146.516), représentée par M. Bart VERHAEGHE, président, ayant son adresse professionnelle à L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

## Troisième résolution

L'assemblée décide que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre parties.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 1 <sup>er</sup> octobre 2015. Relation: DAC/2015/16100. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163458/64.

(150180468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.



# Unique Associations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 189.690.

## RECTIFICATIF

Le bilan et l'annexe pour la période du 08 juillet 2014 au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés et déposés à Luxembourg le 07 septembre 2015, Référence L150164153 sont dès lors rectifiés par le présent bilan et l'annexe pour la période du 08 juillet 2014 au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNIQUE ASSOCIATIONS S.à r.l.

Référence de publication: 2015163460/14.

(150179346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

# Pangee Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 118.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015164143/10.

(150179907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

## Partners Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 89.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164145/10.

(150180282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

# Parts Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 88.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164146/10.

(150180336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

## Prada Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 69.206.

Le Bilan au 31 janvier 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015164164/10.

(150180103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

diteur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck